

Délégué médical / Déléguée médicale



© Ridofranz / iStock

Porte-parole du laboratoire qui les emploie, les délégués médicaux informent et argumentent sur l'efficacité d'un médicament pour inciter les professionnels de santé à le prescrire. Le titre de visiteur médical est nécessaire pour pratiquer ce métier. Il se prépare au sein d'établissements privés ou d'universités.

UNE PROFESSION EN DÉCLIN



VISITEUR MÉDICAL MULTIMÉDIA



La pratique du métier à distance se développe

FORMATION POST BAC + 2



Université : licence pro en 1 an
École privée : 9 à 12 mois

Métier et emploi

Représenter les laboratoires

Le délégué médical (ou visiteur médical) est chargé d'informer les médecins sur les médicaments et les produits dont il assure la promotion.

► Fonctions

Le délégué médical, visiteur médical ou délégué hospitalier parcourt la région qui constitue son secteur pour présenter les nouveaux médicaments aux médecins ou aux hôpitaux.

À l'aide d'une tablette numérique et de dépliants, il se charge de faire la promotion, mais aussi de donner une information scientifique contrôlée sur les derniers traitements mis au point ou des changements concernant les autorisations de mise sur le marché (AMM). À lui de répondre aux questions sur des produits de son laboratoire, leur tolérance, les

contre-indications... Pour les médecins, cette information est primordiale, puisqu'elle permet de se tenir au courant des évolutions et d'améliorer ainsi la prise en charge des patients.

La journée du délégué médical est largement occupée par les visites de terrain, en cabinet ou à l'hôpital. Cela représente de nombreux déplacements, des horaires irréguliers et de longues attentes.

Au terme de ses visites, il doit rédiger les rapports et analyser les résultats. Ainsi, il relaie toutes les observations et remarques sur les produits présentés.

Le visiteur médical se rend aussi à des réunions de secteurs animées par les responsables régionaux pour s'informer sur la politique commerciale du laboratoire. Il participe à des séminaires de formation qui lui permettent de mettre ses connaissances à jour.

Cette profession est très féminisée: elle compte 73 % de femmes.

Un visiteur médical doit se tenir informé des évolutions et des nouveautés du secteur et prendre le temps de lire les revues médicales spécialisées.

Carte professionnelle

Seuls les visiteurs médicaux exerçant leurs fonctions dans les conditions prévues par la convention collective de l'industrie pharmaceutique (conditions de diplôme et d'ancienneté) bénéficient de la carte professionnelle. Ce document, obligatoire pour travailler, est délivré par le Comité professionnel national de la visite médicale (CPNVM). C'est le laboratoire employeur qui en fait la demande. La carte doit être renouvelée chaque année.

www.cpnvm.com

Démarchage à distance

Le métier de **visiteur médical multimédia** se développe. Ce professionnel ne se déplace plus automatiquement: il démarche les médecins par Internet et téléphone. Ensuite, une rencontre en face-à-face peut avoir lieu.

Salaire brut mensuel débutant: 1800 € environ + primes et indemnités de déplacement.

Formation: diplômes reconnus par la profession: diplôme national de visiteur médical de niveau bac + 3, DU (diplôme universitaire), licence professionnelle de visiteur médical.

► Mode d'exercice

Parmi les délégués médicaux, 44 % exercent exclusivement en ville, 32,5 % à l'hôpital et 23,7 % sur les deux marchés.

Le visiteur médical opère sur une zone géographique donnée, en général un ou deux départements. Il peut

aussi être spécialisé par « réseau »: il rencontre les médecins généralistes ou les spécialistes (cardiologues, gynécologues, dentistes, praticiens hospitaliers...).

S'il dépend d'un responsable régional, il se débrouille seul. À lui d'organiser sa « tournée », de prendre ses rendez-vous, de gérer ses contacts selon les objectifs qu'il doit atteindre. Ses performances se mesurent ensuite par les ventes des produits dans les pharmacies ou hôpitaux de son secteur géographique. En dépendent les primes qui s'ajouteront à son salaire de base.

Le visiteur médical utilise généralement une voiture de fonction. Ordinateur et téléphone portable peuvent lui être fournis.

96 % des visiteurs médicaux salariés sont en CDI.

Délégué pharmaceutique

À ne pas confondre avec le métier de visiteur médical ! Le délégué pharmaceutique (ou commercial santé) est chargé de vendre et d'assurer la promotion de produits de santé, d'hygiène et de soins cosmétiques aux pharmaciens d'officine, parapharmacies, chirurgiens-dentistes, vétérinaires, hôpitaux et cliniques. Pour exercer, il faut un certificat de compétence professionnelle, préparé en 1 an après le bac.

► Perspectives d'emploi

Le nombre de visiteurs médicaux a considérablement diminué ces dernières années suite à de nombreux plans sociaux engagés par les grands laboratoires. En 2020, on compte moins de 9 000 visiteurs médicaux en France, contre près de 17 000 en 2017 et plus de 24 000 il y a 10 ans.

Cette baisse trouve ses causes dans la profonde mutation que vit l'industrie du médicament: maîtrise des dépenses de santé, développement des médicaments génériques, scandales sanitaires, développement des produits de spécialités prescrits en

Témoignage

Frédérique, déléguée médicale

Pour exercer ce métier, il faut avoir la fibre commerciale parce que nous n'avons que quelques minutes pour faire connaître des médicaments aux professionnels de santé. Il est possible d'évoluer professionnellement en devenant, par exemple, directeur régional. Celui-ci a pour rôle de coordonner l'ensemble des délégués médicaux sur une région. On peut aussi se tourner vers la formation.

première ligne à l'hôpital, chute des prix des médicaments, baisse du nombre de nouvelles molécules mises sur le marché, renforcement de l'encadrement de la visite médicale...

Bien que ce secteur demeure toujours le premier poste des investissements marketing des laboratoires, ces derniers prévoient de réduire leurs équipes de visiteurs médicaux. La profession ne disparaît pas, elle évolue, la plupart des laboratoires recentrant leurs efforts vers l'hôpital.

► Qualités requises

Une présentation agréable, une force de conviction, de l'autonomie, de l'organisation, un sens relationnel et une résistance à la pression sont des atouts importants.

Le délégué médical doit être passionné par les produits à caractère scientifique et médical, ce qui implique une volonté de se former tout au long de la vie professionnelle.

► Évolutions possibles

En général, après une dizaine d'années de pratique, le délégué médical cherche à se « sédentariser ». Il peut alors bénéficier d'une évolution de poste (négociateur grands comptes...), d'une évolution hiérarchique (directeur régional) ou encore d'une évolution transversale, vers le marketing par exemple (chef de produit, chargé des études marketing, responsable des études pharmaco-économiques...).

À lire aussi

Les métiers de la vente : bac et études supérieures n° 2.322

Les métiers de la santé n° 2.7

Pharmacien-ne et préparateur-trice en pharmacie n° 2.731

Études et diplômes

Un métier à l'accès très encadré

L'accès à la profession de délégué médical est réglementé. Les formations habilitées sont délivrées dans des écoles privées ou des universités. Elles permettent d'obtenir la carte professionnelle nécessaire pour exercer.

► Deux filières de formation

Il existe 2 voies pour devenir visiteur médical : l'université ou les écoles privées. Sur le marché du travail, les diplômes universitaires bénéficient de la même reconnaissance que le titre certifié de visiteur médical dispensé par les écoles privées.

Les formations sont payantes. Les tarifs dans les universités sont en général inférieurs à ceux des écoles privées, qui atteignent souvent près de 6000 €. Cependant, la plupart de ces formations sont agréées au titre de la formation continue et sont partiellement ou totalement prises en charge.

► Écoles privées

Des établissements privés préparent au titre de visiteur médical, titre homologué de niveau bac + 3.

[Voir liste 3 du carnet d'adresses.](#)

Conditions d'accès

Pour entrer en formation, il faut justifier d'un bac + 2 validé au minimum (L2, Deust, BUT, BTS...) dans les domaines du commerce, de la science, de la santé ou encore des sciences humaines. La sélection se fait sur examen du dossier, suivi d'un premier entretien avec l'organisme de formation puis d'un second entretien avec un jury de professionnels. Il est impératif de posséder le permis de conduire.

Formation

Le programme de formation est centré sur l'enseignement de matières scientifiques, réglementaires et pratiques dispensées au travers de cours, de TD (travaux dirigés) et d'un stage (d'au moins 3 mois). La durée de formation s'étend de 9 à 12 mois : 6 mois d'enseignement théorique en institut de formation et de 3 à 6 mois de stage hors formation interne en entreprise.

Le contenu est articulé autour de 8 modules : connaissances scientifiques et médicales ; connaissances réglementaires et économiques ; communiquer et convaincre ; développer l'argumentaire relatif aux produits et services en fonction des besoins et préoccupations des professionnels ; organiser et animer des actions de communication et développer les relations professionnelles ; planifier et organiser son activité dans le cadre d'un travail d'équipe ; analyser et suivre son activité sur un secteur en fonction de la stratégie d'entreprise ; définir des priorités et objectifs pour les visites.

Examen final

Un contrôle continu des connaissances est organisé tout au long de la formation. En fin d'études, les élèves passent un examen national afin d'obtenir le titre de visiteur médical. Ce titre est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). L'examen se décline en 2 épreuves : un écrit, qui a lieu dans la région de la formation (une dizaine de centres régionaux) et un entretien oral, à Paris, devant un jury professionnel qui a lieu après le stage pendant lequel le jury valide l'acquisition des 8 compétences nécessaires à l'obtention du titre de visiteur médical.

Dispenses

Un certain nombre de diplômes scientifiques, notamment les diplômes des professions médicales et paramédicales, permettent d'obtenir une dispense des enseignements scientifiques et réglementaires de la formation. C'est notamment le cas pour les

médecins, les pharmaciens, les dentistes, les sages-femmes... Cependant, les candidats doivent suivre la partie professionnelle de la formation et passer l'examen national.

www.cpnvm.com

Pour en savoir plus

Pour plus d'infos sur le secteur, l'emploi et le métier de délégué médical, consultez notre sélection de sites internet.

[Voir liste 1 du carnet d'adresses.](#)

► Universités

Certaines universités de sciences ou de pharmacie ayant signé une convention avec le CPNVM (Comité professionnel national de la visite médicale) préparent à la formation de visiteur médical. Cette formation se fait dans le cadre d'une licence pro ; l'admission est sélective (examen de dossier et 1 ou 2 entretiens).

La licence pro se prépare en 1 an après un bac + 2 (BTS, L2). Le cursus articule des enseignements théoriques et pratiques avec des stages de 12 à 16 semaines. La formation est organisée en partenariat avec les professionnels.

[Voir liste 2 du carnet d'adresses.](#)

F

ormation continue

Un droit accessible à tous

Améliorer ses compétences, changer de métier, obtenir un diplôme : la formation professionnelle continue vous permet de mener à bien tous ces projets.

► Connaître vos droits

La formation professionnelle continue s'adresse aux jeunes sortis du système scolaire et aux adultes : salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, créateurs d'entreprise, professions libérales ou fonctionnaires.

Selon votre situation, différents dispositifs existent : compte personnel de formation, projet personnalisé

d'accès à l'emploi, contrat de professionnalisation, parcours emploi compétences, plan de formation de l'entreprise...

Les formations peuvent être suivies en cours du soir, en stage intensif, en cours d'emploi ou hors temps de travail. Le financement, la rémunération et les frais de formation sont spécifiques à chaque public.

[Lire dossier La formation continue : mode d'emploi n°4.0.](#)

► Organismes et formations

De nombreux organismes publics et privés proposent des formations diplômantes (acquisition d'un diplôme) ou qualifiantes (mise à niveau, acquisition de connaissances) dans le cadre de la formation continue.

Comme la plupart des formations initiales sont désormais accessibles en formation continue, n'hésitez pas à vous adresser aux services de formation continue des organismes dispensant une formation initiale.

Pour les stages de perfectionnement de courte durée (non qualifiants), adressez-vous directement aux organismes professionnels du secteur.

Universités

La plupart des diplômes universitaires peuvent se préparer dans le cadre de la formation continue. Renseignez-vous auprès des universités.

[Voir liste 2 du carnet d'adresses.](#)

Écoles

La plupart des formations préparant au métier de délégué médical sont accessibles en formation continue. Le diplôme de visiteur médical est accessible aussi dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Une reconnaissance possible pour toute personne qui peut justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle dans les 10 années précédentes, dans le cadre d'une activité en lien avec la qualification visée (médecin, infirmier, professionnel dans le marketing, dans la vente de produits, salariés d'entreprises du médicament etc.).

[Voir liste 3 du carnet d'adresses.](#)

Carnet d'adresses

► Liste 1

Sites de référence

<https://imfis.fr>

Édité par : Institut des métiers et des formations des industries de santé

Sur le site : informations sur les métiers des industries de la santé. Fiches métiers par secteur, atlas des formations, ressources documentaires pour l'orientation dans les industries de santé.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours>

Édité par : ministère des Solidarités et de la Santé
Sur le site : présentation des 200 métiers de la santé et des métiers du travail social : pratique professionnelle, niveau d'étude, rémunération, concours. Recherche par ordre alphabétique, par familles et niveaux d'études. Sites utiles, modalités de recrutement dans les établissements publics.

www.cpnvm.com

Édité par : Comité professionnel national de la visite médicale (CPNVM)

Sur le site : informations sur le métier et la formation de visiteur médical, réglementation de la profession, témoignages, annuaire des formations, liens.

www.emploi.leem.org

Édité par : Leem emploi - Le 1^{er} site emploi de l'industrie pharma
Sur le site : bourse emploi des industries de santé : offres d'emploi, de stages, d'alternance, de VIE, espace Handicap entreprises du médicament (Hadiem); fiches métiers, annuaire des centres de recherche, rubriques CQP et Mobilités/évolution professionnelles.

► Liste 2

Licences professionnelles

Ces licences professionnelles permettent de devenir visiteur ou délégué médical.

► Métiers de la promotion des produits de santé : Montpellier, UT3 Toulouse III - Paul Sabatier

(Source : Onisep)

► Liste 3

Formations privées

Ces établissements permettent de devenir visiteur médical ou délégué pharmaceutique. Le coût des formations oscille entre 2 900 et plus de 5 500 € environ.

13001 Marseille

Groupement d'écoles des métiers de la santé de Marseille (GEMS Marseille)

Tél : 04 13 94 04 30/06 03 44 66 88
www.gemsvm.com

Privé hors contrat
3 sites : Paris, Marseille, Toulouse.

► Titre certifié visiteur-se médical-e, niveau bac + 3/4
Admission : bac + 2 et permis de conduire.

Sur dossier, entretien d'évaluation et entretien avec des professionnels.

Durée : 650h + 3 à 6 mois de stage

► Certificat de compétences professionnelles de délégué-e pharmaceutique, technico-commercial-e

Public : CSP, visiteur médical
Admission : niveau bac ou expérience professionnelle dans le domaine de la vente.

Sur dossier et entretien téléphonique.

Durée : 3 mois

31130 Balma

Groupement d'écoles des métiers de la santé de Toulouse (GEMS Toulouse)

Tél : 05 61 29 46 62/01 49 09 09 86
www.gemsvm.com

Privé hors contrat
3 sites : Paris, Marseille, Toulouse.

► Titre certifié visiteur-se médical-e, niveau bac + 3/4
Admission : bac + 2 et permis de conduire.

Sur dossier, entretien d'évaluation et entretien avec des professionnels.

Durée : 650h + 3 à 6 mois de stage

► Certificat de compétences professionnelles de délégué-e pharmaceutique, technico-commercial-e

Public : CSP, visiteur médical
Admission : niveau bac ou expérience professionnelle dans le domaine de la vente.

Sur dossier et entretien téléphonique.

Durée : 3 mois

Coût : sur devis.

44200 Nantes

COFAP IFOM
Tél : 02 40 47 67 28

www.cofap-ifom-formation.com
Privé sous contrat

► Titre certifié délégué-e pharmaceutique, niveau bac + 3/4

Admission : bac scientifique ou commercial ou équivalent. Permis B indispensable à l'entrée en formation.

Sur dossier et entretien (tests écrits éventuels)

Durée : 735h + 140h de stage, de septembre à mai

Coût : 4 165 €

59800 Lille

Institut de communication médicale (ICM)

Tél : 03 20 57 58 71
www.icm.asso.fr

Privé

► Titre certifié délégué-e pharmaceutique, niveau bac + 3/4
Admission : bac et permis de conduire.

Sur dossier, tests et entretien.

Durée : 3 mois, de septembre à décembre

Coût : - individuel : 4 400 €
- employeur : 3 150 €.

75015 Paris

Institut des métiers de la santé et du social (IFDMS Paris)

Tél : 01 45 58 73 09/01 45 58 56 56
www.efom.fr

Privé hors contrat

► Titre certifié délégué-e pharmaceutique, niveau bac + 2

Admission : pas de niveau d'études prérequis, expérience professionnelle en santé, commercial, administratif ou gestion.

Sur dossier et entretien.

Durée : 255h sur 3 mois dont 5

semaines de stage
Coût : - individuel : 2 900 €
- entreprise : 3 700 €.

75016 Paris

Sup Santé Paris
Tél : 01 56 91 23 45
www.supsante.com

Privé hors contrat
Site à Paris et Lyon.

► Titre certifié visiteur-se médical-e, niveau bac + 3/4

Admission : au moins 1 an d'expérience au cours des 10 dernières années dans une activité en lien direct avec la promotion de produits de santé auprès de professionnels de santé. Permis B indispensable.

Sur dossier, tests et entretien.

Durée : 3 à 6 mois (50 à 60h de travail personnel, 2 jours de préparation à l'école).

83000 Toulon

Icademie
Tél : 09 73 03 01 00
www.icademie.com

Privé

► Titre certifié de Medcomm délégué-e pharmaceutique (formation à distance), niveau bac + 2

Admission : bac ou 3 ans d'expérience professionnelle en marketing, commerce, pharmaceutique ou médical.

Sur test

Durée : 1 an, 600h

92240 Malakoff

Groupement d'écoles des métiers de la santé de Paris (GEMS Paris)
Siège

Tél : 01 49 09 09 86/06 08 18 07 27
www.gemsvm.com

Privé hors contrat
3 sites : Paris, Marseille, Toulouse.

► Titre certifié visiteur-se médical-e, niveau bac + 3/4

Admission : bac + 2 et permis de conduire.

Sur dossier, entretien d'évaluation et entretien avec des professionnels.

Durée : 650h + 3 à 6 mois de stage

► Certificat de compétences professionnelles de délégué-e pharmaceutique, technico-commercial-e

Public : CSP, visiteur médical

Admission : niveau bac ou expérience professionnelle dans le domaine de la vente.

Sur dossier et entretien téléphonique.

Durée : 3 mois